

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 février 2024

Le cinq février deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 30 janvier 2024

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absentes : Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Pierre-Alain MENNERON

DEL2023_007 : Vie scolaire – Convention relative à l'utilisation de la piscine municipale d'Echirolles

Un cycle de séances de natation est prévu pour deux classes du groupe scolaire Vatin-Pérignon sur la période du 28 mai au 21 juin 2024. Le cycle se déroulera à la piscine municipale d'Echirolles à raison de 8 séances de 45 minutes. La convention précise les modalités relatives à l'utilisation de la piscine municipale d'Echirolles à l'occasion de ces séances de natation.

Durant les 45 minutes de chaque séance, la Ville d'Echirolles met à disposition les lignes d'eau nécessaires, le bassin d'apprentissage et l'encadrement selon le tarif choisi.

Tarification à la séance de natation scolaire (écoles extérieures) 2 classes, 2 surveillants, 2 enseignants : 228,10 euros.

Vu la délibération de la ville d'Echirolles n°20230626_36 du 26 juin 2023 portant tarifs stade nautique – saison 2023/2024 ;

Vu la convention de mise à disposition à titre onéreux du stade nautique d'Echirolles pour des séances de natation scolaire en annexe de la présente délibération ;

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'accepter** les termes de la convention relative à l'utilisation de la piscine municipale d'Echirolles (annexe ci-jointe en annexe) ;
- **D'approuver** les tarifs ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Modalités de vote : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire

Pierre-Alain MENNERON
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 14 FEV. 2024
Publié le : 14 FEV. 2024